

numéro

15

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

*Pêches et pêcheries
en Europe occidentale
du Moyen Âge à nos jours*

Introduction – 979-10-231-1871-1



**Revue
d'histoire
maritime**

15

**Pêche et pêcheries en Europe
occidentale du Moyen Âge**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012
© Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-833-5
PDF complet – 979-10-231-1869-8

TIRÉS À PART EN PDF :

Édito – 979-10-231-1870-4

Introduction – 979-10-231-1871-1

Daire & Langouët – 979-10-231-1872-8

Bochaca, Arízaga Bolumburu & Gallicé – 979-10-231-1873-5

Zysberg – 979-10-231-1874-2

Michon – 979-10-231-1875-9

Poulsen – 979-10-231-1876-6

Sauzeau – 979-10-231-1877-3

Schokkenbroek – 979-10-231-1878-0

Levasseur – 979-10-231-1879-7

Fichou – 979-10-231-1880-3

Perrin – 979-10-231-1881-0

Pencalet-Kerivel – 979-10-231-1882-7

Boisson – 979-10-231-1883-4

Varia Lesueur – 979-10-231-1884-1

Varia Le Bouëdec – 979-10-231-1885-8

Varia Blondy – 979-10-231-1886-5

Chronique Hiet-Guihur – 979-10-231-1887-2

Chronique Laget – 979-10-231-1888-9

Comptes rendus, masters et thèses – 979-10-231-1889-6

Mise en page (2012) : Compo-Méca

Version numérique (2021) : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial	5
Jean-Pierre Poussou	

DOSSIER

Introduction	
Gérard Le Bouëdec et Thierry Sauzeau.....	9
Histoire des pêches et archéologie des anciens pièges à poissons : un patrimoine à la croisée des disciplines	
Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët.....	23
Les pêches maritimes dans le golfe de Gascogne à la fin du Moyen Âge	
Michel Bochaca, Beatriz Arízaga Bolumburu et Alain Gallicé	45
Les terre-neuvas honfleurais (1665-1685)	
André Zysberg.....	73
Les marchands de Nantes et la pêche à la morue à Terre-Neuve au XVII^e siècle	
Bernard Michon.....	103
Orange brille : les nombreuses tentatives pour imiter le modèle des pêcheries néerlandaises du hareng en mer du Nord et dans la Baltique (XVI^e-XIX^e siècles)	
Bo Poulsen	131
Les pêches du littoral saintongeais, de Louis XIV à Napoléon III (1683-1860)	
Thierry Sauzeau.....	161
Une activité maritime néerlandaise au XIX^e siècle : la chasse à la baleine et au phoque	
Joost C. A. Schokkenbroek.....	183
Naissance et développement de l'ostréiculture : l'exemple breton (1840-1939)	
Olivier Levasseur.....	197

La pêche sardinière et les conserveurs de poisson dans la Bretagne atlantique (1852-1914)	
Jean-Christophe Fichou.....	221
La pêche thonière en Sud Bretagne (1850-1943)	
Michel Perrin	237
La pêche langoustière française sur les côtes d’Afrique de l’ouest : Innovations et adaptations face aux mutations du xx^e siècle	
Françoise Pencalet-Kerivel.....	265
Le chalutage à vapeur à Lorient (1880-1939)	
Pascal Boisson	287

VARIA

La refondation de la défense des colonies françaises après 1763 et sa mise en œuvre lors de la guerre d’Indépendance américaine	
Boris Lesueur.....	307
Lorient ou la réussite improbable d’une invention maritime (xvii^e-xviii^e siècles)	
Gérard Le Bouëdec	335
L’Heptanèse et Malte sous domination britannique	
Alain Blondy	357

CHRONIQUES

Le Voyage dans la formation des missionnaires de la Société des Missions Étrangères, 1660-1791	
Évelyne Hiet-Guihur	369
La perception de la mer dans l’Europe du Nord-Ouest à la fin du Moyen Âge (xiii^e-xv^e siècle environ)	
Frédérique Laget	375
Comptes rendus	385
Masters et thèses	395

INTRODUCTION

Gérard Le Bouëdec et Thierry Sauzeau

Dédié à l'histoire des pêches maritimes, ce numéro de la Revue d'histoire maritime fait la part belle aux temps modernes et contemporains. C'est pourquoi il convient de saluer la contribution des archéologues et des historiens médiévistes dans le domaine des pêches côtières, restées longtemps dans l'ombre des pêches en haute mer – ou pêches hauturières – et des pêches lointaines, qualifiées de grandes pêches. Les articles qu'ils nous proposent ici donnent leur profondeur historique aux travaux menés sur les pêches à pied, les pêcheries et les pêches côtières, champs défavorisés de l'historiographie. L'entrée dans la modernité a multiplié les attentions que les diverses autorités ont apportées à la surveillance des captures, des flottes qui les pratiquaient, et des hommes qui s'y consacraient. Les opérateurs particuliers (pêcheurs, armateurs, propriétaires, marchands et négociants) ont aussi produit une documentation, mais elle possède un caractère moins systématique et sa conservation reste variable. Le contexte des grandes découvertes et du développement des grandes pêches à Terre-Neuve a démultiplié la production des matériaux archivistiques. Ainsi, au regard des pêches côtières, la grande pêche a reçu davantage d'attention des institutions professionnelles, commerciales, financières et, bien évidemment, de l'État. La nécessaire mobilisation d'un capital, le navire de pêche, et la commercialisation des poissons (frais, salés, séchés), expliquent la grande lisibilité dont jouissent les pêches maritimes – et singulièrement les grandes pêches – dans les sources notariales ou fiscales.

Dans leur gestion du temps et de leur territoire, les sociétés littorales ont intégré les marais littoraux, l'estran et les basses eaux dans le finage de la paroisse. Elles ont alors procédé à des aménagements de production, de prélèvement et de collecte de la ressource primaire. Trois formes d'aménagement marquent plus particulièrement l'estran : les marais salants, les pêcheries fixes ou temporaires, et les parcs conchylicoles. Depuis le Néolithique, la pêche côtière occupe la majeure partie des populations du littoral, avec un gradient de spécialisation allant du pêcheur à pied occasionnel au marin pêcheur, en passant par le détenteur de pêcherie. Si les pêcheries sont uniquement établies sur l'estran, les

installations sont multiples, qu'elles soient temporaires ou fixes. Les pêcheurs tendent verticalement leurs filets tenus par des piquets en dessinant un angle ou une portion de cercle qui permet la capture du poisson lors du reflux. En Aunis et Saintonge, les habitants disposent leurs filets en courtines, c'est-à-dire en angle ouvert vers le rivage, de 300 à 500 mètres de côté et de 1,60 mètre de tête ; ils sont terminés par une poche folle où viennent se faire prendre les poissons. Au XVIII^e siècle, de Bayeux à Oléron, 393 pêcheries fixes sont recensées. Elles sont soit constituées de pieux de bois entrelacés de clayonnage, soit, comme les écluses, construites en pierres sèches, à l'instar des écluses d'Aunis, sur des sols rocheux. La contribution de deux archéologues, **Marie-Yvane Daire** et **Loïc Langouët**, vient opportunément nous rappeler que dès la période du Mésolithique les hommes ont commencé à construire des pièges à poissons. Leur inventaire du littoral breton est considérable : toutes périodes confondues, 680 installations ont été identifiées, dont 82 % sont en pierres, 18 % faites de pièges en bois et clayonnages. Il renouvelle notre connaissance sur les techniques de pêche et sur la place de la ressource halieutique dans le monde littoral quand le pêcheur était un terrien. Le fait que 60 d'entre elles soient sous le zéro marin nous ouvre aussi des perspectives sur les variations du niveau marin et la configuration du littoral, mais souligne aussi la vulnérabilité de ce patrimoine archéologique menacé par l'érosion.

Résultat d'une progressive spécialisation nautique des pêcheurs, les petites pêches, dans ce qu'elles ont de plus routinier, font partie des objets d'histoire les moins aisés à appréhender. Tant qu'il peine à franchir le seuil d'une intégration économique qui lui permet d'accroître ses investissements – ou d'en attirer à lui – le pêcheur côtier n'inquiète que très peu les autorités, qui se bornent à édicter telles prohibitions et limitations qui leur semblent opportunes, dans un souci de régulation, de maintien des équilibres sociaux, et de protection de la ressource. En revanche, une fois ce seuil franchi, la pêche côtière se développe et se structure. Elle appelle alors un encadrement administratif plus rigoureux, en rapport avec l'importance de l'activité considérée. **Michel Bochaca** nous rappelle que les périodes de croissance démographique et économique de la fin du Moyen Âge ont favorisé l'intégration des activités halieutiques à des marchés et laissé des traces exploitables par l'historien. Eu égard à leur densité de population maritime, à la morphologie côtière et à la bathymétrie, différentes aires halieutiques sont identifiables autour du golfe de Gascogne. La côte depuis le Labourd jusqu'aux Asturies offre un modèle des plus aboutis, avec des législations communautaires (confréries) et municipales adaptées à un gradient de pratiques de la mer : estran, plateau continental et grands fonds. De la Bretagne à la Saintonge, les communautés tirent plus volontiers parti de l'estran, des estuaires et des lagunes côtières, qui sont le terrain de prédilection

des pêcheurs des côtes de Gascogne, très dispersés et peu nombreux. Cette stratification des pêcheurs en fonction de leur aire d'opération se répercute sur la typologie des espèces capturées, révélée par les sources. Partout on piège et on pêche les poissons ronds ou plats, et on ramasse les coquillages à des fins d'autoconsommation et de commerce local. Un cran au-dessus figureraient deux espèces liées l'une à l'autre par la chaîne alimentaire, la sardine et le thon, pêchées en bateau dans les ras bretons, les mers bordières de Saintonge ou de Buch, et sur la côte cantabrique. Ce type de pêche est à l'origine de véritables flux commerciaux dont les comptes des seigneurs, des marchés urbains et des institutions pieuses révèlent l'ampleur du XIII^e au XV^e siècle. Enfin, occasionnelle et proche du pillage d'épave de la Bretagne à la Gascogne, la pêche des mammifères marins revêt l'aspect d'une véritable chasse dont les sceaux des municipalités de Biarritz ou Fontarabie s'ornent aux XIII^e et XIV^e siècles. Ces espèces ne sont pas capturées de la même manière. Les pièges, présents partout, offrent le lexique très riche des désignations locales des diverses combinaisons d'une même liste d'engins : filets, pieux, nasses et paniers. Un cran au-dessus, les pêcheurs embarqués tendent des lignes ou des filets. Les pinasses équipent les pêcheurs du sud du golfe de Gascogne, qui développent les techniques les plus diversifiées et les plus élaborées. Avec des nuances plus ou moins marquées entre les différentes régions, les pêches maritimes ne s'exercent pas sous le même régime : l'estran et les fleuves côtiers sont sous le contrôle de juridictions royales, princières, seigneuriales ou municipales, parfois imbriquées les unes dans les autres, tandis que la mer relève du seul dominium du roi ou d'un prince territorial qui en a reçu, en théorie, délégation du roi (ducs d'Aquitaine et de Bretagne, seigneur de Biscaye). Dans tout le nord de la péninsule Ibérique, la pêche pratiquée en mer en avant de la ligne du rivage, ou au-delà de la barre, à l'entrée des rias et jusqu'à la « mar de Canto », paraît strictement encadrée par les confréries de pêcheurs, qui semblent une forme d'organisation professionnelle spécifique à cette partie du littoral.

De la morue au hareng, l'histoire très riche des grandes pêches implique une recherche de capitaux, une rationalisation des techniques, une organisation de la main-d'œuvre et des marchés ignorées de la grande masse des riverains. Grâce au traitement statistique des congés – source sérielle – et des rapports de mer – source narrative – **André Zysberg** propose de préciser l'image de l'activité morutière au XVII^e siècle. À Honfleur, sous le règne de Louis XIV, le congé représente un véritable dossier contenant la liste de l'équipage, le détail des vivres et des armes embarquées, ainsi que les papiers d'expertise : procès-verbal de visite du navire, attestations de l'apothicaire et du chirurgien sur la conformité du coffre des remèdes, drogues et instruments. Quant aux rapports, ce sont des déclarations effectuées par les capitaines ou maîtres de navires

français et étrangers au retour d'un voyage. Ils jouaient un rôle essentiel en cas d'avarie et de perte de cargaison, car ils permettaient aux capitaines de décharger leur responsabilité par rapport aux intéressés à l'armement et aux propriétaires des marchandises, en invoquant le mauvais temps ou toute autre circonstance atténuante. Le rapport fournissait également l'occasion de déclarer des faits d'indiscipline, de signaler des délits commis par des membres de l'équipage. Le rapport est entendu par le lieutenant du siège d'Amirauté et consigné sur un registre par un greffier, lequel saisit à la volée les paroles du capitaine ou maître, qui s'exprime parfois en français et aussi en normand. Au xvii^e siècle, Honfleur est spécialisé dans la pêche *errante* ou dite au *poisson vert* : la morue pêchée et salée à bord du navire dérivant. Pour ce qui regarde le gabarit de cette flotte, l'enquête statistique révèle un centre de gravité très bas, la majeure partie des unités jaugeant entre 60 et 120 tonneaux. Les navires sont petits et très mobiles, avec des équipages de spécialistes, aux effectifs très resserrés. La croissance économique du règne de Louis XIV transparait dans la fréquence annuelle des départs : d'une quinzaine dans la décennie 1660, on passe à 25 voire 30 dans les années 1680. La croissance quantitative de cette flotte s'accompagne d'une mutation qualitative. On observe une militarisation et un effort au niveau de l'équipement nautique : instruments de navigation et artillerie – portative ou fixe – embarquée. Ainsi les pertes infligées aux morutiers honfleurais durant les années 1666 et 1673 par les croisières ennemies ne découragent pas les marins normands qui augmentent leur capacité de riposte et se dotent des moyens de tenir la mer. La navigation débute par un cabotage en direction du Centre-Ouest français et de ses sels (Ré, La Rochelle, La Seudre, Brouage, Oléron) dont l'achat et le chargement prennent environ un mois de la campagne. Un à deux mois supplémentaires de navigation sont nécessaires avant d'être « banqué » à Terre-Neuve. C'est durant cette phase que l'empirisme le dispute à la science, les prises de décision collectives étant confrontées aux données cartographiques ou instrumentales. Une fois sur zone, la vie quotidienne est scandée par le rythme des prises et rendue possible par une triple résistance : résistance matérielle du navire et des engins aux coups de mer, résistance physique des corps aux rixes, aux accidents et aux maladies, résistance des nerfs à la rareté du poisson ou aux croisières ennemies. Les rapports des capitaines permettent de toucher du doigt l'équilibre qui tient l'équipage et l'entreprise durant les trois à quatre mois que dure la pêche errante. Le temps du retour, toujours délicat car négocié au début de la mauvaise saison, est un autre élément déterminant du résultat de la campagne. Chaque campagne constitue une aventure dont l'issue est incertaine. Sur 460 départs de terre-neuvas honfleurais, moins de la moitié des voyages voit le navire accomplir sa pêche et son retour sans problème. À la fin du règne de Louis XIV, à Honfleur, la grande pêche est une activité rentable.

À la même époque, à l'échelle d'un grand port en pleine mutation comme Nantes, **Bernard Michon** tire d'autres conclusions. La grande pêche occupe une place centrale dans l'évolution du port de Nantes au XVII^e siècle. Là comme ailleurs, elle représente la première expérience d'armement transatlantique pour la cité ligérienne, mais cette activité permet une accumulation de capital par les grandes familles du négoce nantais. D'abord confinés dans l'activité d'entrepôt en laissant les bâtiments venir décharger sur la Loire et en contrôlant le marché de ce produit, les élites nantaises dépassent cette rente de situation pour prendre possession d'une part croissante des flottilles morutières des ports environnants, condition de la constitution d'un armement maritime direct autour des années 1650. Dans le dernier tiers du XVII^e siècle, lorsque les Nantais délaissent la morue pour le commerce antillais, le port ligérien retrouve sa rente de situation en continuant à réceptionner les poissons. Dans l'organisation de « l'aire portuaire de Nantes » au début du XVIII^e siècle, on distingue nettement le commerce colonial (droiture et traite négrière), apanage du pôle de commandement nantais, et la pêche à la morue en Amérique septentrionale, « sous-traitée » aux ports situés à proximité, en particulier ceux de la presqu'île guérandaise, de la baie de Bourgneuf et des Sables-d'Olonne. Ce partage des armements résulte du choix, fait par les marchands, d'investir massivement dans le commerce antillais, option que la législation royale confirme en mettant en place le système de l'Exclusif. Cette audace n'implique pas pour autant l'abandon de la morue, activité pionnière et des mieux rôdées, dont le retour sur investissement, quoique médiocre, reste sûr et régulier.

La certitude de rentabiliser le capital investi et d'occuper une population de gens de mer rompus à des techniques de pêches transmises de père en fils explique la position dominante des Hollandais sur le marché du hareng à l'époque moderne. **Bo Poulsen** explore la mise en oeuvre de ce modèle par les ports riverains de la mer du Nord et propose différentes analyses des notions de modèle, de transfert et d'adaptation des techniques. Le modèle hollandais s'est bâti dès le XVI^e siècle autour d'une véritable organisation de producteurs : le *College van de Grote Visserij*, dédiée au contrôle de la qualité des poissons débarqués dans les cités membres. Depuis le XIV^e siècle, les marins avaient mis au point une technique de pêche errante qui leur permettait de traquer les bancs de harengs n'importe où en mer du Nord et de les saler à bord. C'est sous les Stuarts, dans la première moitié du XVII^e siècle, que les premières tentatives de transfert de technologie sont observées en Écosse et en Angleterre. Dans le contexte des différents Actes de navigation, les souverains encouragent la consommation de hareng pêché et préparé par leurs sujets écossais ou anglais. Plusieurs tentatives de compagnies à monopole avortent, et il faut attendre les années 1670 pour voir la *Royal Fishing Company* installer ce type d'industrie

dans les îles Britanniques, sans parvenir cependant à la rendre totalement rentable. Au milieu du XVIII^e siècle, l'adaptation s'écarte du modèle néerlandais. Menée par la *Free British Fishery Society*, l'expérience passe par l'organisation de la pêche côtière pratiquée par les marins écossais sur de petites unités – les *busses* –, dont la productivité est excitée par un système de primes. Côté danois, le transfert du modèle hollandais date des années 1660-1670. C'est alors que la couronne privilégie une compagnie pour la pêche maritime, mais aussi dans les fjords norvégiens. À côté de l'entretien d'une flotte de pêche, les bénéficiaires privilégiés pratiquent l'abonnement de centaines de paysans-pêcheurs qui font valoir des pêcheries côtières pour le compte de la compagnie mais aussi des entrepreneurs autorisés à agir en leur nom propre. Il s'agit alors d'une forme de récompense pour les vétérans de l'armée dont Levetzau, l'un des directeurs de la compagnie, est officier. Cette expérience tourne court à la fin du XVII^e siècle mais elle sert de modèle à une nouvelle création, dans les années 1780, qui bénéficie de la neutralité danoise dans plusieurs conflits qui affectent les Provinces-Unies voisines. La place vacante laissée par la Hollande est exploitée par les Danois au début du XIX^e siècle, avec la fondation du *Kongelige Fährsunds Fiskerie Institut*. En dépit des difficultés et des faillites provoquées par les conflits napoléoniens, les opérateurs privés de pêcheries danoises s'installent fermement dans le paysage de la pêche du hareng. À côté de ces tentatives conduites d'en haut, par des décisions gouvernementales, quelques initiatives privées sont observées. Frans Denick à Gothenburg ou Stauffenbergh à Nieuwport s'engagent avec peu de moyens et un unique navire, mais ils ne parviennent pas à contourner les limites établies par les Néerlandais en termes de zones de pêche ou de marchés, qu'il s'agisse d'avitaillement ou de commercialisation. À un niveau intermédiaire, des compagnies appuyées sur une oligarchie municipale tirent leur épingle du jeu, comme à Emden, Brême ou Ostende, mais elles sont emportées et leurs monopoles dépecés au profit de compagnies privées à l'issue des guerres napoléoniennes. Dans tous les cas, ces pionniers jouent un rôle essentiel en créant les conditions d'une prise de relais après qu'ils sont parvenus à détacher les marins, à constituer une flotte indépendante et à libérer les marchés du monopole néerlandais.

Joost C.A. Schokkenbroek nous présente les chasses hollandaises aux mammifères marins et fixe autour des années 1850 la prise de relais de la chasse à la baleine par celle du phoque. Il note au passage le traitement discriminatoire réservé par les historiens néerlandais à ces chasses maritimes des XIX^e et XX^e siècles, en comparaison des travaux approfondis consacrés à l'âge d'or de l'activité, aux XVII^e et XVIII^e siècles. Invitant la recherche à s'emparer de la documentation disponible, il indique que la mutation des chasses a coïncidé avec une crise prolongée des activités maritimes aux Pays-Bas. Après 1885, l'issue prend la

forme du développement des navigations fluviales. Entre temps, la chasse traditionnelle à la baleine a déserté les ports du pays. Il faut attendre 1946 pour voir les Hollandais renouer avec cette activité, par l'exploitation des ressources des mers antarctiques, où les baleines bleues sont alors abondantes. La chasse qui reprend n'a plus rien à voir avec celle qui était pratiquée avant 1860. Elle s'appuie sur des navires-usines alimentés par une armada de vedettes rapides, armées de canons qui expédient des munitions explosives destinées à tuer à coup sûr les grands cétacés. Durant les années 1960, la course au gigantisme le dispute à la raréfaction de la ressource et entraîne la flotte néerlandaise sous son propre seuil de rentabilité. En 1964, après 350 années de participation, les Néerlandais abandonnent définitivement les chasses aux cétacés et aux phoques. La crise a été brutale et n'a laissé aucune chance à la reconversion, tant sont spécifiques l'outil et les savoir-faire déployés à grands frais durant vingt années.

Autour du golfe de Gascogne, l'image des pêches côtières au Moyen Âge présentées par Michel Bochaca, et citées plus haut, gagne en précision et offre une certaine forme de profondeur aux études, trop rares, que l'histoire moderne ou contemporaine consacre à cette question. Celle que **Thierry Sauzeau** livre ici est centrée sur la mer bordière saintongaise, la mer des Pertuis. Sur les deux siècles qui précèdent l'entrée dans la mécanisation, ce littoral abrite une grande diversité de pratiques halieutiques. Pour l'essentiel, l'univers décrit par Le Masson du Parc en 1727 est encore largement celui des pêcheurs vers 1860. Seule la grande pêche, dont les derniers navires sont armés à Rochefort à l'aube de la Restauration, disparaît au XIX^e siècle. L'autre évolution importante concerne l'huître. Pêchée et élevée en Saintonge dès le XVII^e siècle, elle est la première victime de l'entrée dans la modernité libérale et industrielle : l'huître plate indigène – *ostrea edulis* – ne subsiste plus que dans des fonds inaccessibles aux pêcheurs. C'est que, comme au Moyen Âge, les pêches à pied mobilisent la frange la plus modeste de la population riveraine. Un cran au-dessus, les poseurs de pièges mobiles à poissons – courtines et collerettes – tirent sur le temps long leur épingle du jeu. Eu égard à un médiocre retour sur investissement, les marins-pêcheurs disparaissent presque des Pertuis sous l'Ancien Régime, et ne se relancent qu'avec la disparition des entraves fiscales et seigneuriales, grâce à la Révolution. Les pêches embarquées progressent et livrent leur poisson frais à Rochefort, La Rochelle ou Royan, qui connaît sa révolution balnéaire. Certes, ce contexte de dérégulation aboutit à la surpêche des huîtres dans les années 1830-1850 : la croissance d'un marché bordelais desservi par des lignes régulières est à l'origine de cette croissance trop explosive pour l'écosystème. La privatisation de l'estran en 1853 et la redistribution sous forme de concessions de viviers et de claires à huîtres sert finalement à doter la frange la plus modeste de la population côtière des moyens de sa subsistance. En Saintonge, l'entrée

dans la décennie 1860 est celle du captage du naissain d'huître et de la vente de la marée par le chemin de fer. La filière pêche saintongeaise enfin structurée – et stabilisée – peut entrer dans la modernité et la mécanisation.

16 Si la pêche aux huîtres, très présente en Centre-Ouest, s'intégrait dans la gestion pluriactive du littoral et de l'estran par des pêcheurs paysans, c'est que pendant longtemps le sentiment dominant était que la ressource était inépuisable : d'ailleurs la technique de la drague, prohibée pour certaines pêches, restait toujours en vigueur pour la pêche des huîtres. Comme le confirme l'exemple saintongeais, certains indicateurs paraissent inquiétants dès les années 1820. Le terme de tournant n'est pas abusif pour évoquer les innovations du milieu du XIX^e siècle qui sont à l'origine de la naissance et du développement de l'ostréiculture, notamment en Bretagne, que présente **Olivier Levasseur**. Les initiatives législatives de la Marine ne sont vues que sous l'angle de son souci de préserver le réservoir de ses inscrits maritimes. En fait il faut sans doute avoir un regard plus positif et voir dans ces décisions législatives des années 1850-1852 une capacité à prendre en compte les mutations. En 1852-1853, la loi sur la pêche côtière apparaît dans toute sa modernité si l'on retient qu'elle met en place une véritable protection de la ressource en définissant les conditions d'ouverture et de surveillance de la pêche, et en dressant la liste des personnes autorisées. Si la naissance de l'ostréiculture est indissociable des progrès de la science et le fruit d'un savoir-faire innovant, l'impulsion de l'État, sous la protection de Napoléon III, est décisive, sous la conduite de Coste, embryologue, professeur au Muséum, et de Debon, commissaire de la Marine, qui se livre aux premiers essais de captage du frai d'huître à Saint-Servan. La culture ostréicole s'inscrit ainsi, dès le départ, sous la protection de l'État, entre les apports de la science et le perfectionnement permanent des savoir-faire des ostréiculteurs. Mais le développement de l'ostréiculture ouvre aussi une nouvelle phase d'exploitation, de privatisation et d'aménagement de l'estran. Certes, le décret de 1853 n'établit que la mise en place d'un régime de concession précaire et révocable. Ce statut de la concession, nominative, non transmissible, est aménagé, dans un premier temps, en 1915, avec l'établissement d'un bail de 25 ans renouvelable et d'une dérogation permettant la cession à un tiers. Mais c'est la loi de 1919 qui inscrit la concession dans la durée en permettant la constitution de sociétés. Et c'est dans cette même loi que figure pour la première fois le terme d'ostréiculteur pour désigner celui qui n'était que le non-inscrit. Cet ancrage dans la durée facilite la construction de ce paysage si spécifique de parc et de chantier qui comprend le plus souvent le terre-plein, la maisonnette du garde, le magasin et l'atelier à proximité du bassin d'attente. Les ostréiculteurs ne forment pas un monde homogène. En simplifiant, il y a d'un côté les inscrits maritimes, que la Marine a toujours voulu favoriser, quitte à leur concéder dans le cadre d'associations

de marins qui se trouvent à la tête de jardinets de moins d'un hectare, et de l'autre des investisseurs issus des élites locales contrôlant les pouvoirs locaux. Ce sont des propriétaires terriens, des médecins et pharmaciens, des notaires, des douaniers, des officiers de marine ou commissaires de l'inscription de la marine en retraite, des négociants. L'organisation de l'exploitation est entre modernité et tradition. Contrairement à ce qu'impose la législation le concessionnaire n'est pas toujours exploitant, et l'on observe alors une exploitation en faire-valoir indirect. Or cette société est confrontée de façon récurrente aux difficultés d'une économie qui reste structurellement fragile. Les aléas climatiques comme les prédateurs peuvent générer des pertes. Mais ce sont les épizooties qui marquent l'histoire de l'ostréiculture. Le tableau des parasitoses est révélateur et, dans cette histoire des parasitoses, celle des années 1920 est sans doute une première référence, tout comme celles qui viennent ruiner l'économie de la plate. Ces épizooties frappent le monde ostréicole. Le nombre de concessions régresse, des abandons, des reconversions temporaires ou partielles sont observables. Ainsi, seules les familles les plus solides sont capables de traverser ces périodes difficiles. Mais une des difficultés non résolue de l'huître a été aussi d'être un produit de luxe, taxé et consommé durant « les mois en r », avec une pointe en fin d'année. Cette insuffisance de la commercialisation est un des problèmes structurels de l'ostréiculture. Or le développement de la creuse portugaise dès les années 1870 dans le bassin d'Arcachon, puis à Marennes, contribue à renforcer cette représentation d'un produit de luxe. Les Bretons, en s'opposant à l'implantation de la creuse et en obtenant en 1923 sa prohibition au nord de la Vilaine, avaient bâti une économie ostréicole sur l'espèce la plus chère, la plate. Ce monde professionnel naissant allait-il avoir la capacité de se structurer pour résister ? À peine 5 ans après le concours agricole de Vannes en 1875, naît en 1880 la société ostréicole du bassin d'Auray qui se prolonge par une fédération de producteurs. En fait, il s'agit avant tout de se faire entendre de la Marine, mais ce syndicalisme a du mal à vivre. Il prend déjà une orientation plus large en intégrant soit le commerce soit l'ensemble de la conchyliculture. C'est dans l'organisation interprofessionnelle que se structure la profession.

De nombreux travaux ont permis de beaucoup avancer sur la thématique des petites pêches côtières, et en particulier de la pêche sardinière bretonne, délaissée pendant longtemps au profit de la grande pêche. Les travaux de Dominique Robin sur la pêche à la sardine au XVIII^e siècle, de Xavier Dubois et de Jean Christophe Fichou sur l'industrie de la conserve au XIX^e et XX^e siècle, de Jean Michel Le Boulanger sur Douarnenez de 1800 à nos jours ont largement comblé le vide historiographique. Le propos de **Jean Christophe Fichou**, dédié à la sardine, illustre un cas de cohabitation réussie entre la modernisation précoce du traitement du poisson dans les conserveries et le maintien d'une

certaine forme de conservatisme en matière de technique de pêche. Si, en Méditerranée, la sardine se pêche sans rogue avec des filets appelés sardinaux, en Atlantique la pêche reste immuablement associée à la technique du filet droit et à l'usage de la rogue. Si progressivement les filets de coton se substituent aux filets de chanvre à partir de 1872-1876, et plus certainement dans les années 1880, malgré leur coût, la guerre des filets divise les pêcheurs. L'introduction des sennes – la senne belot, le filet Guezennec, la senne Erraud – et du filet tournant se fait au début des années 1870. Deux logiques s'affrontent. Les détracteurs défendent le système sardinier au filet droit compatible avec l'existence d'une nombreuse flottille et une stabilisation de la production et des prix, les défenseurs veulent augmenter la production pour compenser la baisse des prix. Des essais maintes fois renouvelés font apparaître que les prises sont bonnes alors que la sardine ne maille pas sur les filets droits. Dans leur grande majorité, les marins pêcheurs bretons sont et restent hostiles. Si au lendemain de la première guerre mondiale les ports basques sont très compétitifs, c'est en raison de l'adoption de la bolinche. Les Basques disposent alors de sardiniers à vapeur capables de tracter la bolinche. En effet la motorisation semble ici avoir débuté précocement en 1886 avec la première chaloupe sardinière dotée d'un moteur à vapeur et, en 1914, Ciboure abrite quinze sardiniers à vapeur. En fait la motorisation, à vapeur puis à essence, concerne d'abord la pêche au gros et il faut constater un certain retard dans l'équipement des côtiers. Les différences régionales sont néanmoins sensibles. Le Sud-Ouest et la Méditerranée sont en avance sur la Bretagne et même sur la Manche. Les usiniers, d'origine sociale et géographique hétérogène, au caractère conservateur et catholique prééminent, dominent ce monde de la pêche sardinière. Derrière une image un peu trop monolithique se dégage une catégorie supérieure qui délocalise ses usines dans la péninsule Ibérique quand la sardine se fait rare sur les côtes bretonnes, mécanise, adopte le lock-out, et la stratégie du môle contre les pêcheurs et les ouvriers, arrive à plaider la spécificité de son activité pour ne pas appliquer la législation sociale. Mais il y a aussi des petits conserveurs, qui ne délocalisent pas, ne mécanisent que lentement et qui, finalement, à la suite des crises sont les premiers à disparaître ou à être intégrés dans le cadre de grands regroupements, qui sont devenus incontournables dans les décennies d'après-guerre. Mais cette stratégie révèle aussi le rapport du monde des conserveurs à l'État qui n'est guère différent de celui de l'armement maritime et de la construction navale, à savoir demander de l'aide à l'État sous la forme de réglementation douanière et de commandes pour sa marine ou son armée, mais protester contre lui quand il légifère en matière sociale, ce qui a pour résultat de braquer les conserveurs gros employeurs de main-d'œuvre, qui savent se faire entendre de l'État.

Dès le début des années 1870, le monde de la pêche sardinière est d'abord confronté à une crise de la ressource, puis entre 1890 et 1913 à une crise de l'industrie sardinière sur le marché international. À la recherche de solutions pour regagner leur leadership, comme la mécanisation des usines et la réduction des coûts salariaux, les usiniers français ont vu dans les délocalisations en Espagne et au Portugal l'opportunité de disposer d'une production régulière – la sardine est abondante dans les eaux ibériques – et d'une main-d'œuvre bon marché. Mais certains ports répondent à ces ruptures dramatiques du système sardinier en s'engageant sur la voie de la reconversion et de l'innovation. Ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui sont largement les initiateurs à Groix, Étel, Concarneau, de la réorientation thonière que présente **Michel Perrin**, et à Camaret et Douarnenez d'une reconversion totale ou partielle dans la pêche langoustière qu'a étudiée **Françoise Pencalet-Kéritel**. Ce qui signifie que la pêche thonière et la pêche langoustière appartiennent au champ de l'histoire des pêches côtières. Elles s'insèrent dans une trajectoire de longue durée des pêches côtières bretonnes. Ainsi, les crises sardinières ont déterminé les marins de certains ports à sortir des eaux côtières. Les Camarétois quittent la mer d'Iroise pour aller pêcher la langouste rouge sur le plateau de Rochebonne au large de La Rochelle et aux îles Scilly à la pointe de la Cornouailles anglaise entre 1898 et 1904, avant de descendre dans les eaux portugaises vers 1906-1907 et de pousser avec les Douarnenistes jusqu'au banc d'Arguin, au large de la Mauritanie, en 1908-1910 pour pêcher la langouste verte. Les Étellois, mais surtout et d'abord les Groisillons, abandonnent les courreaux de Belle-île et de Groix pour gagner le golfe de Gascogne à 80/100 milles nautiques entre la côte espagnole et la pointe bretonne. Les Groisillons, qui draguaient durant la saison d'hiver les turbots, soles, merlans, rougets, raies, dorades au large des côtes d'Aunis et de Saintonge, ont orienté leur pêche vers le germon en fréquentant les marins de Yeu et de Ré dans les années 1870-1880. Ces reconversions s'accompagnent de changements dans les méthodes de pêche. Les marins langoustiers abandonnent le filet droit pour adopter le casier et équiper leurs dundees de viviers. En effet, la chaloupe cède la place au dundee et les Groisillons familiers des grandes dragues doivent les équiper de deux tangons pour pêcher à la ligne les thons que l'on met à sécher sur le pont. Il faut attendre 1933-1934 pour qu'un compartiment glacière soit expérimenté sur un chalutier thonier de Bretagne Sud. Mais le cycle thonier prend fin dans l'entre-deux-guerres, alors que la pêche à la langouste se déroule tout au long du *xx^e* siècle en trois grandes phases successives : la plus longue est celle de la pêche à la langouste verte jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, puis, de 1955 à 1969, dans le contexte des grands bouleversements que sont la décolonisation et le nouveau droit de la mer ; c'est la grande époque de la pêche à la langouste rose. Au-delà, durant 20 ans

la pêche se poursuit dans des conditions différentes jusqu'à son interruption en 1989-1990. Elle se déroule dans le cadre du modèle socioéconomique artisanal sardinier. Le patron reste propriétaire de son bateau avec sa famille. Les pêcheurs sont détenteurs des moyens de pêche et la rémunération est à la part, ce qui témoigne que ce modèle socioéconomique, en optimisant les capacités du microcapitalisme local, n'est pas incompatible avec l'innovation, mais à partir de 1960, à Douarnenez, il montre ses limites. Néanmoins, la grande innovation au tournant des XIX^e et XX^e siècles, c'est la promotion du poisson frais par le chalutage à vapeur. Les Hollandais, les Allemands et surtout les Anglais ont fait précocement les choix de la vapeur et de l'*ottertrawl*. En 1914, les grands ports de pêche européens sont Ijmuiden, Geestemunde (Pays-Bas), Cuxhaven (Allemagne) Grimsby, Yarmouth, Aberdeen, Hull (Angleterre). En France Boulogne, La Rochelle, Arcachon et Lorient s'inscrivent dans cette dynamique. Certains ports industriels sont des greffes sur des ports antérieurs (Grimsby, Aberdeen ou Boulogne), d'autres sont des créations ex-nihilo. Cuxhaven et Ijmviden sont aménagés dans des dunes littorales, Gestemünde et Lorient résultent d'une conquête sur l'eau. Le succès de la pêche hauturière industrielle repose sur la convergence de plusieurs innovations. La propulsion à vapeur installée qui atteint 500 à 600 cv sur des unités de 35 à 44 mètres, permet de tirer des chaluts d'un nouveau type : les chaluts à panneau que les Anglais appellent *ottertrawl* et dont la mise au point en 1922 par l'ingénieur Vigneron et l'armateur rochelais Dahl permet d'améliorer le rendement. Le chargement de 15 à 25 tonnes de glace règle le problème de la conservation durant les dix à douze jours de campagne. L'explosion des prises exige alors que le marché du poisson frais ait une dimension nationale. Les trains de marée, avec leurs wagons frigorifiques, desservent le plus rapidement possible Paris et les grandes villes. La révolution financière de tels armements n'est que partielle, les sociétés anonymes cohabitent avec les sociétés en nom collectif ou de simples entreprises individuelles fragiles et éphémères.

Boulogne et Lorient illustrent deux processus différents de modernisation. Boulogne est le premier port de pêche de France depuis 1866. C'est un port harenguiier qui bascule vers le chalutage à vapeur en 1884 d'autant plus que l'abaissement des tarifs ferroviaires offre des perspectives considérables d'accès au marché notamment parisien. Lorient est un exemple radicalement différent que présente **Pascal Boisson**. Lorient ignorait pratiquement l'activité halieutique. Son développement résulte de la convergence d'intérêts entre les négociants charbonniers lorientais, avec un groupe entrepreneurial renouvelé par Marcesche, et la compagnie de chemin de fer Paris-Orléans. La renaissance du port de commerce s'était faite sur la base des importations de charbon gallois équilibrées par des exportations de poteaux de mines. Les crises des

pêches côtières offrent alors des opportunités aux charbonniers pour changer d'échelle : ils se font armateurs de chalutiers. Marcesche a très bien compris que le chalutage à vapeur était un levier pour le développement portuaire et charbonnier. Dès 1904, ce néo-industriel qui a senti l'opportunité d'un tel développement, se lance en créant une maison d'armement à la pêche. Dès 1911, il se retrouve à la tête d'un armement qui fédère les quatre armements lorientais. En 1920, la flotte de pêche industrielle consomme 60 à 65 000 tonnes de charbon par an, soit 30 % du tonnage importé. Mais la dynamique interne de la filière halieutique lui permet également d'étendre son influence économique sur la région en développant une filière verticale de la pêche au consommateur, associant le chalutage à vapeur mais aussi la pêche côtière, une entreprise de mareyage qui alimente le marché du poisson frais, et une entreprise de conserverie de la marque Gargantua. Cette compagnie lorientaise du chalutage atteint son plein épanouissement entre 1920 et 1930, et l'année 1926 est une des meilleures années, c'est-à-dire avant l'inauguration du port de Kéroman. En effet, l'apportement en béton aménagé spécialement dans le port du Faouëdic ne suffit plus. Aussi, au lendemain de la première guerre mondiale la politique d'investissement de l'État, dans le cadre du programme des deux cents millions pour doter la France de ports hauturiers, appuyé par le lobbying des élus lorientais occupant des postes ministériels, permet-il la création d'un grand complexe portuaire dans l'anse de Kéroman. Sur 64 hectares dont 25 gagnés sur la mer et 8 de plan d'eau, le port dispose de deux bassins, de 1800 m de quais, bordés de la halle à poissons et des entreprises de mareyage, dont un quai à charbon équipé de cinq silos, d'un frigorifique produisant journallement 120 tonnes de glace et d'une capacité de stockage de 1 200 tonnes de glace et 2 000 tonnes de poissons, d'un slipway et d'une gare d'expédition par les trains de marée.

